# REGLEMENT

## Tournoi promotionnel homologué

## Samedi 27 juin 2026 à la Salle Jean Rabilloud à la Verpillière

**Article N°1 :**

Le tournoi est ouvert aux licences loisirs, compétition ou Pass'Tournoi.

Pour les personnes ne possédant pas de licence FFTT, une licence Pass'Tournoi sera réalisé au préalable pour permettre la participation.

Le tournoi est interdit aux poussins.

**Article N°2 :**

| | | |
|---|---|---|
| 9H00 | TABLEAU JEUNES | Jeunes de 10 à 17 ans (licenciés ou non) |
| 9h00 | TABLEAU ADULTES | Adultes (licenciés ou non) Ouvert aux jeunes qui le souhaitent |

**Inscription à un tableau : 10€**

**Article N°3 :** Le tournoi se déroulera sur 20 tables suivant les règles générales de la FFTT.

**Article N°4 :** Dans chaque tableau, des poules de 4 ou 3 joueurs seront organisées. Les premiers et deuxième de chaque poule sont qualifiés pour le tableau « A » à élimination directe et les troisième et quatrième seront qualifiés pour le tableau « B » à élimination directe.

**Article N°5 :** La participation des féminines est possible dans tous les tableaux.

**Article N°6 :** Les performances **ne seront pas prises en compte** pour les classements.

**Article N°7 :** Le nombre d'inscrit total est limité 100 personnes. Suivant le nombre d'inscrits la formule de compétition pourra être adaptée.

**Article N°8 :** Les inscriptions se font via le site internet du club https://csv-tennis-de-table.fr ou par hello asso via QR CODE ou lien : https://www.helloasso.com/associations/club-sportif-vulpillien-tennis-de-table/evenements/tournoi-tennis-de-table-samedi-27-juin-2026-2-2-2 . Les inscriptions seront acceptées sur place en fonction du nombre d'inscrits.

**Article N°9 :** Chaque joueur licencié doit être en possession de sa licence le jour de la compétition (version papier ou version dématérialisée).

**Article N°10 :** Chaque tableau sera primé.

Seuls les finalistes des tableaux et 3ème place seront récompensés + Les 3 première meilleurs féminines

L'organisateur se réserve le droit d'annuler à tout moment un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

| | | Vainqueur | Finaliste | 3ème |
|---|---|---|---|---|
| Tableau Jeunes | Jeunes de 10 à 17 ans | Lots | Lots | Lots |
| Tableau Adultes | Adultes | Lots | Lots | Lots |

**Article N°11 :** Le responsable de ce tournoi sera M VERNICE Eric.

**Article N°12 :** Le juge arbitrage sera assuré par M STEPHANE TRONQUIT et M GILBERT FRISON (JA3).

Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

**Article N°13 :** Le tournoi se déroulera sans interruption. Une buvette et restauration seront disponibles durant le tournoi.

**Article N°14 :** Tenue sportive et chaussure de sport exigées. Les balles seront fournies par l'organisateur.

**Article N°15 :** Les joueurs qualifiés à une compétition officielle de la FFTT ne pourront pas participer à ce tournoi.

**Article N°16 :** La mise en poule et tirage au sort de chaque tableau se dérouleront sur place.

**Article N°17 :** Le tournoi sera organisé en conformité avec les règles sanitaires en vigueurs le jour de la compétition.

**Article N°18 :** Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtement à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : « Le revêtement de la raquette doit être utilisés sans aucun traitement physique, chimique, ou autre ». Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il ne va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au Relanceur (Paragraphe 2.6) = pour consulter les Règles du Jeu : https://www.fftt.com/site/compétitioin/infos-generales/les-reglements.

**Article N°19 :** L’inscription à ce tournoi implique l’acceptation du présent règlement.

*Stéphane TRONQUIT*
*33 passage de Nouvellière*
*38620 MERLAS*
*06 48 01 79 75*
s.tronquit44@gmail.com

*Fédération Française de Tennis de Table*
*3 Rue Dieudonné Costes*
*75013 PARIS*

*Objet : Homologation du tournoi du Club Sportif Vulpillien TT (01380305)*

*Madame, Monsieur,*

*Je certifie par la présente accepter de prendre en charge le Tournoi du Club Sportif Vulpillien TT qui se déroulera les samedi 27 juin 2026.*

*Je certifie être JA3 en activité et être en possession d'une licence compétition n°3830741*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.*

*Fait à Merlas le 19 février 2026.*

*Stéphane TRONQUIT*



*Gilbert FRISON*
*2 chemin de Virigot*
*38080 ST ALBAN DE ROCHE*
*06 15 05 14 03*
gilbert.frison24@gmail.com

*Fédération Française de Tennis de Table*
*3 Rue Dieudonné Costes*
*75013 PARIS*

*Objet : Homologation du tournoi du Club Sportif Vulpillien TT (01380305)*

*Madame, Monsieur,*

*Je certifie par la présente accepter de prendre en charge le Tournoi du Club Sportif Vulpillien TT qui se déroulera le samedi 27 juin 2026 à LA VERPILLIERE.*

*Je certifie être JA3 en activité et être en possession d'une licence compétition n°3823449*
*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.*

*Fait à ST ALBAN DE ROCHE le 20 février 2026.*

*Gilbert FRISON*

